

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 avril 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 058-265801944-20230406-DEL06042023_10-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 3

Présents (10) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal
Jacqueline PASIN, Administratrice
Nathalie GEMZA, Administratrice
Roger CLAY, Administrateur
Jean-Jacques MARAND, Administrateur
Serge JENTZER, Administrateur

Excusés (3) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER
Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN

DEL06042023- 10

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION 2021-2023 CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION "PAGODE"

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 9 avril 2018, relative aux modalités de versement des subventions par le C.C.A.S. de Nevers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2021 portant conclusion d'une convention de partenariat avec l'association PAGODE - Centre d'Accueil de Jour du Prado pour les années 2021 à 2023 ;

Considérant les actions développées par l'Accueil de Jour du Prado, géré par l'association PAGODE, qui permet à toute personne en grande difficulté sociale d'être accueillie, afin de créer du lien social pour pouvoir se repérer, être écouté, orienté et bénéficier de services minimum (petit déjeuner, douche, etc.) ;

Considérant l'implication du C.C.A.S. et les relations partenariales du Prado dans l'intérêt des publics accueillis et portant notamment les situations et accompagnement des personnes avec participation aux réunions de synthèse ;

Considérant le dossier de demande de subvention présenté par l'association PAGODE pour le fonctionnement de l'Accueil de Jour au titre de l'année 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 5 à la convention signée avec l'association PAGODE/Centre d'Accueil de Jour du Prado, fixant le montant de la subvention accordée au titre de l'année 2023 à hauteur de 11 000.00 € ;

- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 3 procurations).

M. Jean-Jacques MARAND, Administrateur au titre de PAGODE n'a pas pris part au vote.

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**